

Gex, le 19 avril 2021.

◆ *Direction générale* ◆
Caterina PINOL
☎ 04.50.42.63.08 ☎ 04.50.41.68.77
caterina.pinol@ville-gex.fr

Affaire suivie par Jean-Christophe CUSIN

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND (Maire), Mesdames COURT, GILLET et ZELLER-PLANTÉ, Messieurs CRUYPENINCK, PELLÉ, VENARRE, IVANEZ et DESAY (Adjoint), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, HUSSON, LUZZI, MARTINOD, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, Messieurs DANGUY, LEVITRE, MAZET, MOLINAS, PELLETIER, ROBBEZ, SIGAUD, VAN VAEREMBERG et DUBOUT (Conseillers).

POUVOIRS : Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER-PLANTÉ,
Mme MOISAN donne pouvoir à Mme GILLET,
M. CADOUX donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. JUILLARD donne pouvoir à M. DUBOUT,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

SECRÉTAIRE : Madame COURT Dominique a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Monsieur Jean-Christophe CUSIN, directeur général des services,
Monsieur Malek MANSOURI, directeur général adjoint des services,
Monsieur Virgile HERVET, directeur du pôle opérationnel et aménagement.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2021 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

(envoyé et publié le 06 avril 2021).

ORDRE DU JOUR :

I. DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Mesures de soutien à l'économie locale par l'annulation de loyers commerciaux et associatifs,
- 2) Vote des taux d'imposition 2021,
- 3) Acquisition du fonds de commerce sis 165 rue des Terreaux et de la licence IV appartenant à la Sarl « Le Trèfle »,
- 4) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 pour le remplacement de fenêtres, volets roulants et d'une porte au groupe scolaire des Vertes Campagnes,
- 5) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 pour le remplacement du système de chauffage des salles de sports du complexe sportif du Turet,
- 6) Attribution des marchés relatifs à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire – lot n°1 bis : désamiantage,
- 7) Marchés relatifs à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire – lot n°1 à 18,
- 8) Décision rétroactive de déclassement du domaine public de la parcelle AW 96 – Projet de centre de tri à l'Aiglette sud,
- 9) Bibliothèque municipale : adhésion à l'association Biblios-Unies,
- 10) Cinéma municipal : adhésion au groupement national des cinémas de recherche (GNCR),
- 11) Cinéma municipal : convention de partenariat entre la ville de Gex et l'association documentaire sur grand écran pour une affiliation au 7ème réseau,
- 12) Cinéma municipal : convention de partenariat entre la ville de Gex et Monsieur Stéphane RASTELLO dans le cadre des animations autour du documentaire de création,
- 13) Cinéma municipal : convention de partenariat entre la ville de Gex et la société Saint Mur Entreprise pour la mise à disposition du site « Benshi »,
- 14) Convention de mise à disposition d'un chien de travail au profit de la police municipale de Gex,
- 15) Mise à jour du tableau des emplois communaux,
- 16) Subventions aux associations pour l'année 2021

II. COMMISSIONS :

- 1) Commission Actions éducatives et scolaires du 24 février 2021,
- 2) Commission Aménagement, Mobilités et Urbanisme du 02 mars 2021,
- 3) Commission Associations et Sports du 09 mars 2021,
- 4) Commission Affaires culturelles et Jeunesse du 16 mars 2021,
- 5) Commission Espaces publics, Environnement et Travaux du 30 mars 2021,
- 6) Commission Aménagement, Mobilités et Urbanisme du 06 avril 2021,

III. LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **2021_027_DEC** : signature avec les établissements G. LAVERRIERE du devis relatif à la réparation de la fraise à neige, pour un montant total de 5 032.08 € HT,
- **2021_028_DEC** : signature avec l'entreprise APTV du devis relatif à la plantation d'une haie bocagère sise rue de Pitegny, pour un montant total de 22 710.00 € HT,
- **2021_029_DEC** : signature avec l'entreprise APTV du devis relatif à la plantation d'une haie arbustive au musée des pompiers « La Remise 01 », pour un montant total de 9 808.00 € HT,
- **2021_030_DEC** : signature avec la société BRUNEAU du devis relatif à la fourniture d'équipement de bureau pour le centre technique municipal (CTM), pour un montant total de 6 127.50 € HT,
- **2021_031_DEC** : signature avec le groupement d'entreprises CHAMEXPRESS et ALSA BUSTOURS GEX de l'avenant n°1 au marché des services relatif à des prestations de transport régulier de voyageurs pour la desserte des équipements publics de et sur la commune de Gex durant la période 2020-2022, correspondant à des modifications d'itinéraires sur les lignes 1 et 5 entraînant un kilométrage supérieur au cahier des charges, pour un montant total de 6 589.00 € HT,
- **2021_032_DEC** : signature avec la société ATS STUDIOS de l'abonnement d'enregistrement de messages vocaux pour l'accueil téléphonique, pour un montant total de 1 432.87 € HT,
- **2021_033_DEC** : signature avec Madame Hélène TROPHARDY d'une convention de mise à disposition de la parcelle AD 88 pour le pâturage de ses chevaux et ânes sur la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022,
- **2021_034_DEC** : signature avec l'entreprise DEGROISSE ÉCO PAYSAGE du devis relatif à la mise en place d'un service d'éco-pâturage pour la saison 2021, pour un montant total de 4 500.00 € HT,
- **2021_035_DEC** : signature avec la RÉGIE DES EAUX GESSIENNES du devis relatif à la fourniture et aux branchements de 4 compteurs d'eau potable sis « Ferme CROCHAT » rue de Parozet, pour un montant total de 6 278.65 € HT,
- **2021_036_DEC** : signature avec la RÉGIE DES EAUX GESSIENNES du devis relatif à la fourniture et aux branchements de 4 compteurs d'eau potable sis « Bâtiment BENOIT-LISON » 10 rue de l'Oudar, pour un montant total de 4 699.55 € HT,
- **2021_037_DEC** : dépôt de déclaration préalable relative à la création d'une fresque sur la façade du musée de « La Remise 01 »,
- **2021_038_DEC** : dépôt de déclaration préalable relative aux travaux de création d'une fenêtre avec ouverture sur la façade d'un bâtiment de l'annexe mairie sis 94 rue des Terreaux,
- **2021_039_DEC** : signature avec l'entreprise VERDET du devis relatif à la fourniture et à la plantation d'arbres à tige au parking du bâtiment Benoît-Lison sis rue de l'Oudar à Gex, pour un montant total de 9 905.00 € HT,
- **2021_040_DEC** : signature avec la société DALKIA du devis relatif aux travaux de réparation de la chaufferie du Turet (vis sans fin), pour un montant total de 5 022.56 € HT,
- **2021_041_DEC** : dépôt de permis de construire pour la création de préaux au camping municipal de Gex,
- **2021_042_DEC** : signature avec la SARL BELLION-JOURAN Art, Design et Nature du devis relatif à l'aménagement et à la valorisation paysagère des fontaines des 4 Goulettes, Place de la Mairie et de l'Horloge, rue des Terreaux et rue des Usiniers, pour un montant total de 9 000.00 € HT,
- **2021_043_DEC** : signature avec l'entreprise SIGNAUX GIROD du devis relatif à la fourniture de panneaux de signalisation renforcée pour passages piétons, pour un montant total de 8 354.05 € HT,

- **2021_044_DEC** : signature avec l'entreprise ABIDALLAH M. Nino du devis relatif à la rénovation des sols des locaux modulaires de l'ancienne caserne, pour un montant total de 6 045.42 € HT,
- **2021_045_DEC** : signature avec la société BRICARD du devis relatif à la fourniture de cylindres PPMS pour les bâtiments des écoles publiques de la collectivité, pour un montant total de 4 329.14 € HT,
- **2021_046_DEC** : retrait de la décision 2021_025_DEC relatif à la tonte robotisée des terrains du complexe sportif de Chauvilly,
- **2021_047_DEC** : signature avec l'entreprise COSEEC du contrat relatif à la tonte robotisée des terrains du complexe sportif de Chauvilly, pour un montant total annuel de 24 000.00 € HT,
- **2021_048_DEC** : demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux d'habillage extérieur du centre associatif par l'entreprise GENTET Jacques, à hauteur de 50% du coût HT des travaux, soit 31 283.00 €,
- **2021_049_DEC** : demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux de remplacement des fenêtres, volets roulants et portes du groupe scolaire des Vertes Campagnes par l'entreprise DE SA SERRURERIE SARL, à hauteur de 50% du coût HT des travaux, soit 41 646.00 €,
- **2021_050_DEC** : signature avec l'entreprise DURELEC des offres relatives à la maintenance des transformateurs électriques du stade de Chauvilly, pour un montant total de 1 549.84€ HT, et de l'espace Perdtemps et du gymnase du Turet, pour un montant total de 3 359.95€ HT,
- **2021_051_DEC** : demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux de remplacement du système de chauffage des salles de gymnastique et de danse du complexe sportif du Turet, à hauteur de 50% du coût prévisionnel maximum HT des travaux, soit 58 425.00 €,
- **2021_052_DEC** : signature avec l'entreprise EKSAE du devis relatif à la formation sur le module de base SIRH CARRUS, pour un montant total de 4 950.00 HT,
- **2021_053_DEC** : signature avec la société DECALOG du renouvellement du contrat de services d'applicatifs hébergés pour la bibliothèque municipale pour l'année 2021, pour un montant annuel de 1 744.94 € TTC,
- **2021_054_DEC** : signature avec la société CASSANI DUBOIS de l'offre relative l'acquisition d'une cuve d'arrosage et le remplacement bras d'arrosage pour un montant total de 29 300 € HT.

IV. QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

I. DÉLIBÉRATIONS :

1) MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE PAR L'ANNULATION DE LOYERS COMMERCIAUX ET ASSOCIATIFS

✚ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Benoît CRUIPENNINCK.

Les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise liée à la pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact sur le monde économique.

Pour soutenir l'économie locale, des loyers commerciaux dus par les commerçants ou associations occupant des locaux communaux et dont l'activité a été à l'arrêt, ont été suspendus dans l'attente d'un vote officiel du conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver l'annulation des loyers dus par les restaurateurs pour les mois de mars et avril 2021. A titre informatif les commerçants concernés sont M. Nicolas ROBIN pour le bar-restaurant de l'Hôtel Bellevue, M. Adrien MASSON pour la Crêperie du jeu de l'Oie,
- d'approuver l'annulation du loyer dû par M. Colicchio (SARL CV), pour la tenue du chalet de la Poudrière pour les mois de mars et avril 2021,
- d'approuver l'annulation du loyer dû par la société Karine LADET, gérante du camping qui devait ouvrir le 10 avril, pour le mois d'avril 2021,
- d'approuver l'annulation des loyers associatifs dus par l'Institut de Percussion, pour les mois de mars et avril 2021.

A titre informatif, l'annulation de l'ensemble de ces loyers et redevances représentera un effort financier de la Ville de l'ordre de 4 000€ environ.

✚ DÉLIBÉRATION

MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE PAR L'ANNULATION DE LOYERS COMMERCIAUX ET ASSOCIATIFS

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 frappe le monde économique,

CONSIDÉRANT qu'en complément des différents dispositifs d'aides d'urgence ou exceptionnelles mis en place au niveau national pour permettre aux entreprises de surmonter la crise, une réflexion a été très vite engagée sur les mesures susceptibles d'être déployées par la Ville de Gex pour soutenir son économie locale,

CONSIDÉRANT que parmi les initiatives mises en œuvre par la Ville de Gex, celle consistant à procéder à l'annulation d'un certain nombre de loyers commerciaux dus à la Ville par les

commerçants et associations dont l'activité a été à l'arrêt, est de nature à leur apporter un soutien significatif et à favoriser la pérennité du tissu économique local,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'annulation des loyers dus par les restaurateurs, pour les mois de mars et avril 2021. A titre informatif les commerçants concernés sont M. Nicolas ROBIN pour le bar-restaurant de l'Hôtel Bellevue, M. Adrien MASSON pour la Crêperie du jeu de l'Oie,
- **APPROUVE** l'annulation du loyer du par M. Colicchio (SARL CV), pour la tenue du chalet de la Poudrière pour le mois de mars et avril 2021,
- **APPROUVE** l'annulation du loyer dû par la société Karine LADET, gérante du camping qui devait ouvrir le 10 avril pour le mois d'avril 2021,
- **APPROUVE** l'annulation des loyers associatifs dus par l'Institut de Percussion, le mois de mars et avril 2021,
- **PREND NOTE** de l'effort financier consenti par la Ville de Gex à hauteur de 4 000€ environ,
- **CHARGE** M. le maire ou un adjoint délégué de la bonne application de ces décisions et de signer tous documents y afférents.

2) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Patrice DUNAND.

Chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le vote des taux d'imposition communaux qui doivent être transmis aux services fiscaux. La date limite de vote des taux d'imposition communaux est fixée, par la loi, au 15 avril de chaque année.

Il est rappelé que parmi les orientations budgétaires débattues le 2 novembre 2020, le conseil municipal avait affiché la volonté de ne pas accentuer la pression fiscale communale pesant sur les contribuables et donc de maintenir les taux d'imposition qui, pour mémoire, sont inchangés depuis 2008.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 et compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les bases d'imposition prévisionnelles notifiées le 30 mars 2020 sont présentées ci-dessous :

Avant la réforme de la suppression de la TH			Suite à la réforme de la suppression de la TH pour 2021		
	Taux	Produits 2020	Taux	Bases provisoires	Produits attendus
Taxe d'habitation	16,95%	4 255 922	supprimée		
Taxe sur le foncier bâti	14,43%	2 392 388	28,40% soit 14,43% (tx communal stable) + 13,97% (tx département transféré aux communes)	16 503 000	4 686 852
Taxe sur le foncier non bâti	94,29%	84 518	94,29%	91 000	85 804
	TOTAL	6 732 828		TOTAL	4 772 656

Afin de compenser les ressources communales supprimées par la réforme et les ressources transférées par le département à la commune, la loi de finances pour 2021 a prévu l'application d'un coefficient correcteur qui est de 1,422604 et génère pour la Ville un versement de **1 981 348 €**.

Les ressources fiscales de la commune indépendantes des taux votés en 2021 sont d'un montant de **298 399 €**, soit un montant total prévisionnel pour 2021 de **7 052 403 €** au titre de la fiscalité directe locale. La contribution au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) reste stable pour 2021 à hauteur de **743 333 €**.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De voter pour 2021, un taux de :
 - taxe sur le foncier bâti de 28,40 % composé de 14,43% (taux communal stable) + 13,97% (taux du département transféré aux communes) ;
 - taxe sur le foncier non bâti maintenu à 94,29 %.

DÉLIBÉRATION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le conseil municipal,

VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2021 transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 30 mars 2021,

VU la note de synthèse,

VU le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 2 novembre 2020,

VU l'article 16 de la loi de finances pour 2020 et compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, conformément aux orientations du DOB, une modification des taux d'imposition afin de tenir compte du taux du département transféré aux communes.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- les niveaux de taux d'imposition communaux pour 2021, soit :
 - taxe sur le foncier bâti de **28,40 %** dont 14,43% (taux communal stable) et 13,97% (taux du département transféré aux communes) ;
 - taxe sur le foncier non bâti maintenu à **94,29 %**.

3) ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE SIS 165 RUE DES TERREAUX ET DE LA LICENCE IV APPARTENANT À LA SARL LE TREFLE

NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Benoît CRUYPENINCK.

Il est préalablement rappelé les délibérations suivantes du conseil municipal :

- Celle en date du 10 décembre 2018 (2018-DEL-161) en vue de l'acquisition du fonds de commerce sis 165, rue des Terreaux à Gex, au prix de 60 000€ dont 10 000€ au titre de la licence IV, faisant suite à la proposition émanant de l'étude de maître DESPRAT, mandataire judiciaire,
- Celle en date du 1^{er} avril 2019 (2019-027-DEL) approuvant la rétrocession dudit fonds de commerce à la SARL LE TREFLE, au prix de 64 000€ HT, faisant suite à un appel à candidatures.

Il est également rappelé que la motivation de la Ville de Gex dans la sauvegarde de ce fonds résidait dans le maintien de l'attractivité et de la vitalité commerciale de son centre-ville. Ce fonds de commerce était exploité sous la forme d'un bar-PMU.

Par courrier daté du 15 mars 2021, la SARL LE TREFLE a proposé à la Ville le rachat du fonds de commerce et de la licence IV pour un montant de 25 000€. Ce prix ne comprend pas de mobilier ni de stock.

Pour les mêmes motifs qui ont jadis prévalu, à savoir la nécessité de pérenniser la présence d'établissements qui participent à l'animation de la rue de Terreaux et du centre ancien de manière plus générale, il semble important pour la Ville de se positionner à nouveau en faveur du rachat de ce fonds qui se compose à titre principal d'éléments incorporels : licence IV catégorie dite Grande Licence, enseigne (anciennement connue sous le nom Café de la Poste), nom commercial, clientèle et achalandage, droit au bail des locaux dans lesquels le fonds est exploité. Pour mémoire également, le bail à loyer porte sur des biens sis à la fois 165, rue des Terreaux, section AI 374 (local commercial au RDC à usage de café-bar avec WC), et rue du Commerce, section AI 548 (grande cave voûtée, dégagement avec évier, chaufferie avec dégagement).

Il est rappelé que conformément aux articles L 1311-9, L 1311-10 et R 1311-4 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, il n'y a pas de saisine obligatoire de France Domaine pour les acquisitions amiables d'immeubles ou de fonds de commerce lorsque les montants d'acquisition sont d'une valeur inférieure à 180 000€ HT.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du fonds de commerce susmentionné pour un montant de 25 000€, étant précisé qu'un nouvel appel à candidatures sera lancé en vue de rétrocéder ce fonds.

DÉLIBÉRATION

ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE SIS 165 RUE DES TERREAUX ET DE LA LICENCE IV APPARTENANT À LA SARL LE TREFLE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1311-9, L 1311-10 et R 1311-4,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

VU les délibérations du conseil municipal n° 2018 DEL-161 du 10 décembre 2018 et n° 2019-027-DEL du 1^{er} avril 2019,

CONSIDÉRANT la proposition faite par la SARL LE TREFLE à la Ville de Gex, par courrier daté du 15 mars 2021, de racheter le fonds de commerce sis 165, rue des Terreaux, et la licence IV pour un montant global de 25 000€, ce prix ne comprenant pas de mobilier ni de stock,

CONSIDÉRANT la politique municipale poursuivie en matière de revitalisation de son économie locale, et la nécessité de pérenniser la présence d'établissements qui participent à l'animation de la rue de Terreaux et du centre ancien de manière plus générale,

CONSIDÉRANT la note de synthèse et après avoir pris connaissance des éléments constituant le fonds de commerce,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition du fonds de commerce sis 165 rue des Terreaux à Gex pour un montant de 25 000€,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ces acquisitions et tous documents s'y rapportant.
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à engager la procédure d'appel à candidatures en vue de la rétrocession dudit fonds.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES, VOILETS ROULANTS ET D'UNE PORTE AU GROUPE SCOLAIRE DES VERTES CAMPAGNES

NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Christian PELLÉ.

La Commune de Gex a engagé des travaux de remplacement de 18 fenêtres et volets roulants ainsi que d'une porte afin d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment du groupe scolaire des Vertes Campagnes.

L'entreprise DE SA Serrurerie a été retenue lors d'une commission MAPA (marchés à procédure adaptée).

Ce projet est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) au titre des « Établissements scolaires et équipements périscolaires ».

Le programme de travaux confié à l'entreprise DE SA Serrurerie, en date du 10 décembre 2020, s'élève à 83 292.00 € HT.

La demande de subvention de la Commune au titre de la DETR est de 20 823 €.

Plan de financement prévisionnel :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (à ajuster en fonction des financements obtenus)		17 152 €	21 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		17 152 €	21 %
Union européenne			
État – DETR ou DSIL	DETR	20 823 €	25 %
État – autre (à préciser)			
Conseil régional	Plan de relance	33 317 €	40 %
Conseil départemental		12 000 €	14 %
Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		66 140 €	79 %
TOTAL HT		83 292 €	100 %

DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES, VOILETS ROULANTS ET D'UNE PORTE AU GROUPE SCOLAIRE DES VERTES CAMPAGNES

Le conseil municipal,

VU le budget 2021 et notamment son opération 115,

VU les conditions d'éligibilité de la DETR 2021, en particulier dans le domaine des « établissements scolaires et équipements périscolaires »,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'engagement par la Ville de Gex du programme de remplacement de fenêtres, volets roulants et d'une porte au groupe scolaire des Vertes Campagnes,

CONSIDÉRANT que l'opportunité d'améliorer les caractéristiques techniques d'isolation sera bénéfique et permettra de réduire les coûts de consommations du site,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de remplacement de fenêtres, volets roulants et d'une porte au groupe scolaire des Vertes Campagnes,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (à ajuster en fonction des financements obtenus)		17 152 €	21 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		17 152 €	21 %
Union européenne			
État – DETR ou DSIL	DETR	20 823 €	25 %
État – autre (à préciser)			
Conseil régional	Plan de relance	33 317 €	40 %
Conseil départemental		12 000 €	14 %
Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		66 140 €	79 %
TOTAL HT		83 292 €	100 %

- **SOLLICITE** un subventionnement dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 20 823 €,

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette opération.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DES SALLES DE SPORTS DU COMPLEXE SPORTIF DE TURET

✚ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Christian PELLÉ.

La Commune de Gex a engagé une étude de faisabilité auprès du bureau d'étude IBEQA pour le remplacement du système de chauffage défectueux des salles de gymnastique et de danse au complexe sportif du TURET.

Dans le cadre de cette étude, plusieurs scénarios sont proposés dont l'installation de panneaux rayonnants eau chaude comme ceux installés dans la salle multisports.

Ce projet est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) au titre de la « Réhabilitation de tout bâtiment public ».

Le programme d'amélioration du système de chauffage est évalué par le Bureau d'Étude spécialisé IBEQA, en date février 2021, à 88 400 € HT.

La demande de subvention de la Commune au titre de la DETR est de 44 200 €.

Plan de financement prévisionnel:

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (à ajuster en fonction des financements obtenus)		17 680.00 €	20 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		17 680.00 €	20%
Union européenne			
État – DETR ou DSIL	DETR	44 200.00 €	50 %
État – autre (à préciser)			
Conseil régional	Plan de relance	26 520.00 €	30 %
Conseil départemental			

Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		70 720 €	80%
TOTAL HT		88 400 €	100%

✚ DÉLIBÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DES SALLES DE SPORTS DU COMPLEXE SPORTIF DU TURET

Le conseil municipal,

VU le budget 2021 et notamment son opération 109,

VU les conditions d'éligibilité de la DETR 2021, en particulier dans le domaine de la réhabilitation/rénovation de tout bâtiment public,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'engagement par la Ville de Gex du programme de remplacement du système de chauffage des salles de sports du complexe sportif du TURET,

CONSIDÉRANT que l'opportunité d'harmoniser le système de chauffage de l'ensemble du complexe sportif du TURET est bénéfique et permettra de réduire les coûts de consommations du site,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de remplacement du système de chauffage des salles de gymnastique et danse au complexe sportif du TURET,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (à ajuster en fonction des financements obtenus)		17 680.00 €	20 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		17 680.00 €	20%
Union européenne			
État – DETR ou DSIL	DETR	44 200.00 €	50 %
État – autre (à préciser)			
Conseil régional	Plan de relance	26 520.00 €	30 %
Conseil départemental			

Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		70 720 €	80%
TOTAL HT		88 400 €	100%

- **SOLLICITE** un subventionnement dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 44 200 €,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette opération.

6) ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – LOT N°1 BIS : DÉSAMIANTAGE

✚ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Christian PELLÉ.

Il est rappelé que l'opération de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire dans l'ancien bâtiment Orange, permettra de réunir sur un même site et sur une surface totale de près de 800m², une quinzaine de praticiens intervenant dans le domaine médical, dont un cabinet de médecins, un cabinet d'infirmières, des dentistes et d'autres professionnels de la santé (sage-femme, podologue, psychologue, diététicienne).

L'objectif de ce projet est d'organiser une offre de soins diversifiée en faveur des Gexois.

Pour mémoire, la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement d'entreprises constitué du cabinet d'architecte Atelier Métamorphose (mandataire), du bureau d'études techniques SYNAPSE et de l'économiste ECOMETRIS.

L'estimation prévisionnelle globale du montant des travaux élaborée par le maître d'œuvre et validée par délibération du conseil municipal du 1^{er} mars 2021, s'élève à 1 872 935 € HT.

Une décomposition en 19 lots techniques est prévue pour la consultation des entreprises telle que définie ci-après :

Lot(s)	Désignation
01bis	DESAMIANTAGE Exécution des travaux de désamiantage
01	CURAGE - DEMOLITION Exécution des travaux de curage et démolition
02	TERRASSEMENTS - VRD - GROS OEUVRE - MACONNERIE Exécution des travaux de terrassements, voirie et réseaux divers, gros œuvre et maçonnerie
03	CHARPENTE - MUR A OSSATURE BOIS - COUVERTURE - BARDAGE Exécution des travaux de charpente, mur à ossature bois, couverture et bardage

04	ECHAFAUDAGE Exécution des prestations de fourniture et pose d'échafaudage
05	SERRURERIE - METALLERIE Exécution des travaux de serrurerie et métallerie
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM Exécution des travaux de menuiseries extérieures aluminium
07	MURS RIDEAUX Exécution des travaux de murs rideaux
08	REVETEMENTS DE FACADES Exécution des travaux de revêtement de façades
09	DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX PLAFONDS Exécution des travaux de doublage, cloisons et faux plafonds
10	MENUISERIES INTERIEURES Exécution des travaux de menuiseries intérieures
11	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES Exécution des travaux de revêtements de sols souples
12	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE Exécution des travaux de chape, carrelage et faïence
13	PEINTURE - NETTOYAGE Exécution des travaux de peinture et nettoyage
14	ASCENSEUR Exécution des travaux de fourniture et pose d'ascenseur
Lot(s)	Désignation
15	PLANCHER TECHNIQUE Exécution des travaux de réalisation de planchers techniques
16	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE Exécution des travaux de chauffage, ventilation et plomberie
17	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES Exécution des travaux d'électricité (courants forts et faibles)
18	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES Exécution des travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques

Compte tenu de la spécificité des travaux du lot n°01 bis et des délais d'instruction réglementaire préalables à l'exécution des travaux, il a été décidé de lancer la consultation relative à l'exécution des travaux de désamiantage selon un planning procédural distinct de celui des autres lots.

Au vu du montant prévisionnel de l'opération et de son objet, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour publication au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) le 02 mars 2021. Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la collectivité à l'adresse suivante : <https://webmarche.adulact.org>. En outre, un avis de publicité a été mis en ligne sur le site portail de la ville de Gex.

La date limite de remise des offres était fixée au 23 mars 2021, à 12 heures.

21 dossiers de consultation ont été retirés sur le profil d'acheteur. Deux offres sont parvenues dans les délais impartis. Il a été procédé à l'ouverture des plis qui ont été transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse.

L'analyse des offres a été présentée en commission « MAPA » lors de sa séance du 02 avril 2021.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre, les membres de la commission, après examen, ont émis pour avis de retenir l'offre de la société SEMD pour un montant de 13 533,97 € HT.

DÉLIBÉRATION

ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – LOT N° 01 Bis : DÉSAMIANTAGE

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget communal et notamment son opération 11720,

VU la procédure de commande communale en vigueur depuis le 1^{er} mars 2020,

VU les délibérations du conseil municipal relatives au projet de maison de santé pluridisciplinaire, et notamment : 2020-137-DEL du 14 décembre 2020 (autorisation de programme pour la maison de santé), 2019-114-DEL du 4 novembre 2019 (dépôt de la demande de permis de construire), 2019-088-DEL du 2 septembre 2019 (demande de subvention fonds de concours à Pays de Gex Agglo, 2019-070-DEL du 8 juillet 2019 (plan de financement en vue de la demande de subvention départementale), 2019-015-DEL du 4 mars 2019 (demande de subvention DETR), 2018-080-DEL du 4 juin 2018 (demande de subvention auprès du département de l'Ain), 2021-017-DEL du 1^{er} mars 2021 (validation du dossier de consultation des entreprises),

VU l'avis de la commission MAPA réunie le 02 avril 2021 faisant suite à la réception des offres relatives à la consultation lancée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique, pour l'exécution des travaux de désamiantage,

VU la note de synthèse,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex : lot n°01bis : désamiantage à la société SEMD pour un montant de 13 533,97 € HT.
- **AUTORISER** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ce marché de travaux et à suivre son exécution.

7) MARCHÉS RELATIFS À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (LOTS N° 01 À 18)

NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Christian PELLÉ.

Il est rappelé que l'opération de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire dans l'ancien bâtiment Orange, permettra de réunir sur un même site et sur une surface totale de près de 800m², une quinzaine de praticiens intervenant dans le domaine médical, dont un cabinet de médecins, un cabinet d'infirmières, des dentistes et d'autres professionnels de la santé (sage-femme, podologue, psychologue, diététicienne).

L'objectif de ce projet est d'organiser une offre de soins diversifiée en faveur des Gexois.

Pour mémoire, la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement d'entreprises constitué du cabinet d'architecte Atelier Métamorphose (mandataire), du bureau d'études techniques SYNAPSE et de l'économiste ECOMETRIS.

L'estimation prévisionnelle globale du montant des travaux élaborée par le maître d'œuvre et validée par délibération du conseil municipal du 1^{er} mars 2021, s'élève à 1 872 935 € HT.

Une décomposition en 19 lots techniques est prévue pour la consultation des entreprises telle que définie ci-après :

Lot(s)	Désignation
01bis	DESAMIANTAGE Exécution des travaux de désamiantage
01	CURAGE - DEMOLITION Exécution des travaux de curage et démolition
02	TERRASSEMENTS - VRD - GROS OEUVRE - MACONNERIE Exécution des travaux de terrassements, voirie et réseaux divers, gros œuvre et maçonnerie
03	CHARPENTE - MUR A OSSATURE BOIS - COUVERTURE - BARDAGE Exécution des travaux de charpente, mur à ossature bois, couverture et bardage
04	ECHAFAUDAGE Exécution des prestations de fourniture et pose d'échafaudage
05	SERRURERIE - METALLERIE Exécution des travaux de serrurerie et métallerie
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM Exécution des travaux de menuiseries extérieures aluminium
07	MURS RIDEAUX Exécution des travaux de murs rideaux
08	REVETEMENTS DE FACADES Exécution des travaux de revêtement de façades
09	DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX PLAFONDS Exécution des travaux de doublage, cloisons et faux plafonds
10	MENUISERIES INTERIEURES Exécution des travaux de menuiseries intérieures

11	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES Exécution des travaux de revêtements de sols souples
12	CHAPE - CARRELAGE - FAÏENCE Exécution des travaux de chape, carrelage et faïence
13	PEINTURE - NETTOYAGE Exécution des travaux de peinture et nettoyage
14	ASCENSEUR Exécution des travaux de fourniture et pose d'ascenseur
Lot(s)	Désignation
15	PLANCHER TECHNIQUE Exécution des travaux de réalisation de planchers techniques
16	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE Exécution des travaux de chauffage, ventilation et plomberie
17	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES Exécution des travaux d'électricité (courants forts et faibles)
18	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES Exécution des travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques

Pour mémoire, compte tenu de la spécificité des travaux du lot n°01 bis et des délais d'instruction réglementaire préalables à l'exécution des travaux, il a été décidé de lancer la consultation relative à l'exécution des travaux de désamiantage selon un planning procédural distinct de celui des autres lots.

Au vu du montant prévisionnel de l'opération et de son objet, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Pour la consultation relative aux lots n°01 à 18, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour publication au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) le 02 mars 2021. Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la collectivité à l'adresse suivante : <https://webmarche.adulact.org>. En outre, un avis de publicité a été mis en ligne sur le site portail de la ville de Gex. La date limite de remise des offres était fixée au 30 mars 2021, à 12 heures.

109 dossiers de consultation ont été retirés sur le profil d'acheteur. 23 offres sont parvenues dans les délais impartis. Il a été procédé à l'ouverture des plis qui ont été transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse.

L'analyse des offres sera présentée en commission « MAPA » lors de sa séance du 14 avril 2021.

Cependant, à l'ouverture des plis, il est constaté que les lots suivants n'ont reçu aucune offre :

- Lot n°01 « Curage démolition »
- Lot n°05 « Serrurerie – métallerie »
- Lot n°10 « Menuiseries intérieures »
- Lot n°12 « Chape – carrelage – faïence »
- Lot n°15 « Plancher technique ».

Dès lors, afin de permettre de reconsulter ces lots dans les meilleurs délais, il convient de déclarer la consultation relative à ces lots infructueuse pour cause d'absence d'offre et d'autoriser Monsieur le maire à relancer une consultation où à réaliser toute démarche pour pourvoir à l'attribution de ces marchés.

Compte tenu des écarts de prix importants constatés entre les offres reçues et les estimations prévisionnelles pour les lots n°02 « Terrassement - VRD - Gros Œuvre - Maçonnerie », n°06 « menuiseries extérieures aluminium » et 17 « Électricité courants forts et faible », le maître d'œuvre a donné priorité à l'analyse des offres reçues pour ces 3 lots. L'analyse de ces trois lots a été présenté en commission « MAPA » lors de sa séance du 2 avril.

Au vu du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission, après examen, ont émis pour avis de déclarer la seule offre reçue pour le lot n°02, la seule offre reçue pour le lot n°06 et les deux offres reçues pour le lot n°17, inacceptables au sens de l'article L. 2152-3 du code de la commande publique, lequel dispose qu' « une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. »

+ DÉLIBÉRATION

MARCHÉS RELATIFS À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – LOT N° 01 A 18

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget communal et notamment son opération 11720,

VU la procédure de commande communale en vigueur depuis le 1^{er} mars 2020,

VU les délibérations du conseil municipal relatives au projet de maison de santé pluridisciplinaire, et notamment : 2020-137-DEL du 14 décembre 2020 (autorisation de programme pour la maison de santé), 2019-114-DEL du 4 novembre 2019 (dépôt de la demande de permis de construire), 2019-088-DEL du 2 septembre 2019 (demande de subvention fonds de concours à Pays de Gex Agglo, 2019-070-DEL du 8 juillet 2019 (plan de financement en vue de la demande de subvention départementale), 2019-015-DEL du 4 mars 2019 (demande de subvention DETR), 2018-080-DEL du 4 juin 2018 (demande de subvention auprès du département de l'Ain), 2021-017-DEL du 1^{er} mars 2021 (validation du dossier de consultation des entreprises),

VU l'avis de la commission MAPA réunie le 02 avril 2021,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que pour la consultation relative aux lots n°01 à 18 de l'opération de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire dans l'ancien bâtiment Orange, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour publication au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) le 02 mars 2021,

CONSIDERANT que sur les 109 dossiers de consultation retirés sur le profil d'acheteur, 23 offres sont parvenues dans les délais impartis et qu'il a été procédé à l'ouverture des plis pour transmission à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse,

CONSIDERANT que si l'analyse des offres sera présentée en commission « MAPA » lors de sa séance du 14 avril 2021, il apparaît, à l'ouverture des plis, que les lots suivants n'ont reçu aucune offre :

- Lot n°01 « Curage démolition »
- Lot n°05 « Serrurerie – métallerie »
- Lot n°10 « Menuiseries intérieures »
- Lot n°12 « Chape – carrelage – faïence »
- Lot n°15 « Plancher technique ».

Et que dès lors, afin de permettre de reconsulter ces lots dans les meilleurs délais, il convient de déclarer la consultation relative à ces lots infructueuse pour cause d'absence d'offre et d'autoriser Monsieur le maire à relancer une consultation où à réaliser toute démarche pour pourvoir à l'attribution de ces marchés.

CONSIDERANT que compte tenu des écarts de prix importants constatés entre les offres reçues et les estimations prévisionnelles pour les lots n°02 « Terrassement - VRD - Gros Œuvre - Maçonnerie », n°06 « menuiseries extérieures aluminium » et 17 « Électricité courants forts et faible », le maître d'œuvre a donné priorité à l'analyse des offres reçues pour ces 3 lots. L'analyse de ces trois lots a été présenté en commission « MAPA » lors de sa séance du 2 avril.

CONSIDERANT qu'au vu du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission, après examen, ont émis pour avis de déclarer la seule offre reçue pour le lot n°02, la seule offre reçue pour le lot n°06 et les deux offres reçues pour le lot n°17 inacceptables au sens de l'article L. 2152-3 du code de la commande publique, lequel dispose qu' « une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. »

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** la consultation infructueuse pour cause d'absence d'offres pour les lots n°01 « Curage -démolition », n°05 « Serrurerie - métallerie », n°10 « Menuiseries intérieures », n°12 « Chape - carrelage - faïence » et n°15 « Plancher technique ».
- **DECLARE INACCEPTABLES** l'offre de l'entreprise GALLIA reçue pour le lot n°02 « Terrassement - VRD - Gros Œuvre - Maçonnerie », l'offre de l'entreprise CARRAZ pour le n°06 « menuiseries extérieures aluminium » et les offres des entreprises ELEC4 et PLOMB'ELEC pour le lot n°17 « Électricité courants forts et faible »,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à relancer une consultation ou réaliser toute démarche pour attribuer les lots listés ci-dessus.

8) DÉCISION RÉTROACTIVE DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AW 96 – PROJET DE CENTRE DE TRI À L'AIGLETTE SUD

+ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Christian PELLÉ.

Pour rappel, le 04 décembre 2017, la Commune a acheté à la société SOFILO, gestionnaire du patrimoine immobilier du groupe Électricité de France (EDF), un tènement foncier de 6 567 m² situé à l'Aiglette Sud et correspondant aux anciens bureaux et centre technique d'EDF.

Par la suite, par délibération en date du 16 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé la cession immobilière au profit de la société POSTE IMMO d'une surface de 2822 m² issue du détachement des parcelles nouvellement communales AW 64, AW 92, AW 93, AW 96, AW 97, AW 98.

La vente d'une partie de cette propriété communale va permettre la réalisation par POSTE IMMO d'un centre de tri courrier qui complètera l'offre de services existante sur Saint-Genis-Pouilly.

Le compromis de vente est en cours de finalisation par les notaires en charge de cette cession.

A ce titre, il a été constaté que la parcelle AW 96 est elle-même issue de la division d'une parcelle anciennement cadastrée AW62 et revendue par la Commune de GEX à la société ELECTRICITE DE FRANCE en décembre 1985.

Il s'avère qu'à la lecture de son origine de propriété, cette parcelle AW62 était intégrée au domaine public de la Commune et aurait dû faire l'objet d'une procédure de déclassement préalablement à sa vente à la société Electricité de France.

Il convient aujourd'hui que la Commune déclare et garantisse à la société POSTE IMMO que ladite parcelle AW62 n'était plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public au moment de la vente immobilière intervenue le 27 décembre 1985.

Pour cela, en application du 1^{er} alinéa de l'article 12 de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la Commune doit procéder à un déclassement rétroactif de la parcelle AW96, objet de la vente, et issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AW62.

La décision de déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle AW96, issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AW62, va ainsi permettre aux notaires de régulariser la vente immobilière conclue entre la ville de Gex et la société EDF en décembre 1985 et lever la condition suspensive préalable à la vente en cours entre la commune et la société POSTE IMMO.

Il est en cet état, proposé au conseil municipal d'approuver le déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle AW96, issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AW62, et d'autoriser M. le maire à signer tous les actes relatifs à ce déclassement.

✚ DÉLIBÉRATION.

DECISION RETROACTIVE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AW 96 – PROJET DE CENTRE DE TRI A L'AIGLETTE SUD

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et plus particulièrement le 1^{er} alinéa de l'article 12 permettant un déclassement rétroactif des biens immobiliers des personnes publiques ;

VU l'acte de vente en date du 27 décembre 1985 entre la Commune de Gex et la société ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) ;

VU la délibération en date du 16 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal a autorisé la cession immobilière au profit de la société POSTE IMMO d'une surface de 2822 m² issue du détachement des parcelles communales AW 64, AW 92, AW 93, AW 96, AW 97, AW 98 ;

CONSIDERANT que la Commune doit déclarer et garantir à la société POSTE IMMO que la parcelle AW96, objet de la présente vente et issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AW62, n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public ;

CONSIDERANT que la parcelle AW96, issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AW62, doit pour cela faire l'objet d'un déclassement rétroactif du domaine public ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle AW96 (issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AW62) conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 12 de l'ordonnance visée ci-avant ;
- **AUTORISE** M. le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette décision de déclassement rétroactif du domaine public ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de transmission prévues à l'article L. 2131-1 du CGCT.

9) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : ADHÉSION À L'ASSOCIATION BIBLIOS-UNIES

✚ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Madame Dominique COURT.

Le réseau Biblios-Unies est une association regroupant plusieurs bibliothèques du Pays de Gex. Elle a pour but de fédérer les bibliothèques afin de mutualiser les compétences, les moyens et

mettre en place des actions culturelles communes. L'adhésion à cette association permet aux bibliothèques membres de bénéficier d'achats groupés, d'avoir accès à des animations, expositions, formations, conférences etc. Pour information, la Bibliothèque Départementale de l'Ain et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex sont partenaires de l'association.

Le montant annuel de l'adhésion est de 10€ renouvelable chaque année.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Biblios-Unies pour une durée d'un an renouvelable.

DÉLIBÉRATION

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE: ADHÉSION À L'ASSOCIATION BIBLIOS-UNIES

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour la bibliothèque municipale, d'intégrer le réseau Biblios-Unies qui regroupe plusieurs bibliothèques du Pays de Gex,

CONSIDÉRANT les conditions d'adhésion de l'adhésion à l'association Biblios-Unies,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'association Biblios-Unies pour un montant de 10€ annuel renouvelable chaque année,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer le bulletin d'adhésion et tout document s'y rapportant.

10) CINÉMA MUNICIPAL : ADHÉSION AU GROUPEMENT NATIONAL DES CINÉMAS DE RECHERCHE (GNCR)

NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Madame Dominique COURT.

Le Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR) est une association de salles de cinéma réunies autour d'une même volonté de partager un cinéma d'auteurs, exigeant et créatif, de faire émerger de nouveaux réalisateurs et d'éveiller le regard des spectateurs.

Elle propose à ses partenaires plusieurs outils d'accompagnement : entretiens filmés et documents envoyés gratuitement autour des films soutenus, facilité de l'accès aux copies pour les films soutenus, prise en charge des déplacements des réalisateurs, communication régulière sur les réseaux sociaux, sur internet, newsletters...

La promotion du film d'auteurs étant en adéquation avec la ligne éditoriale du cinéma le Patio, il est proposé d'adhérer au GNCR. Le montant annuel s'élève à 150 euros auquel s'ajoute une cotisation de 4% de la subvention Art et Essai CNC (Centre National du Cinéma et de l'image

animée) de l'année N-1 (1,5% la première année pour les salles nouvelles adhérentes, 3% la deuxième année et 4% à partir de la troisième année). A titre informatif, le montant de la dernière subvention Art et Essai CNC s'élevait à 15 335 euros.

Il est à noter par ailleurs que ce partenariat appuie et justifie le label Art et Essai du cinéma municipal Le Patio permettant ainsi le maintien de subvention par le CNC.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au GNCR pour une durée d'un an.

✚ DÉLIBÉRATION

CINEMA MUNICIPAL : ADHÉSION AU GROUPEMENT NATIONAL DES CINÉMAS DE RECHERCHE (GNCR)

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît pertinent d'adhérer au Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR) dans le cadre de la programmation de films d'auteurs au cinéma municipal Le Patio et dans le cadre du label Art et Essai,

CONSIDÉRANT les conditions d'adhésion au GNCR,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion au GNCR pour un montant annuel 150 euros auquel s'ajoute une cotisation de 4% de la subvention Art et Essai CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) de l'année N-1 (1,5% la première année pour les salles nouvelles adhérentes, 3% la deuxième année et 4% à partir de la troisième année).
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite adhésion et tous documents s'y rapportant.

11) CINÉMA MUNICIPAL : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GEX ET L'ASSOCIATION DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN POUR UNE AFFILIATION AU 7ÈME RÉSEAU

✚ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Madame Dominique COURT.

L'association Documentaire sur Grand Écran œuvre pour la promotion du cinéma documentaire et affine en réseau (nommé 7^{ème} réseau) des salles et des associations culturelles pour la diffusion de ces films.

Elle propose à ses partenaires des services et outils en ligne réservés aux professionnels, un tarif préférentiel pour la location des films de leur catalogue, la prise en charge de voyages d'intervenants, des supports de communication, etc.

La promotion du film documentaire étant en adéquation avec la ligne éditoriale du cinéma Le Patio, il est proposé d'adhérer au 7^{ème} réseau. Le montant annuel s'élève à 80 euros.

Il est à noter par ailleurs que ce partenariat appuie et justifie le label Art et Essai du cinéma municipal Le Patio permettant ainsi le maintien de subvention par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de signer la convention entre la ville de Gex et l'association Documentaire sur Grand Écran, définissant les modalités de partenariat pour une durée d'un an ;
- d'adhérer au 7^{ème} réseau pour un montant annuel de 80 euros.

DÉLIBÉRATION

CINEMA MUNICIPAL : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GEX ET L'ASSOCIATION DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN POUR UNE AFFILIATION AU 7EME RÉSEAU

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît pertinent d'adhérer au 7^{ème} réseau dans le cadre de la programmation de documentaires au cinéma municipal Le Patio, lequel propose à ses partenaires des services et outils en ligne réservés aux professionnels, un tarif préférentiel pour la location des films de leur catalogue, la prise en charge de voyages d'intervenants, des supports de communication, etc.

CONSIDÉRANT qu'il convient dans ce cadre de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Gex pour le cinéma municipal Le Patio et l'association Documentaire sur Grand Écran,

CONSIDÉRANT la convention de partenariat qui lui a été soumise pour l'affiliation de la Ville au 7^{ème} réseau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Gex et l'association Documentaire sur Grand Écran, telle qu'annexée,
- **APPROUVE** l'adhésion à cette association en vue d'une affiliation au 7^{ème} réseau, pour un montant annuel de 80 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

12) CINÉMA MUNICIPAL : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GEX ET MONSIEUR STÉPHANE RASTELLO DANS LE CADRE DES ANIMATIONS AUTOUR DU DOCUMENTAIRE DE CRÉATION

+ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Madame Dominique COURT.

Dans le cadre des animations autour du documentaire de création, Monsieur Stéphane Rastello vient régulièrement compléter et renforcer les actions du cinéma municipal Le Patio, et ce à titre bénévole. Il met son temps et sa compétence au service de la collectivité et agit en tant que conseil et force de proposition dans le choix de la programmation des documentaires. Son réseau dans le milieu du cinéma permet l'accueil d'invités dans le cadre d'animations.

Il est proposé d'acter son concours en formalisant par convention les modalités de ce partenariat avec la Ville de Gex.

+ DÉLIBÉRATION

CINEMA MUNICIPAL : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GEX ET MONSIEUR STEPHANE RASTELLO DANS LE CADRE DES ANIMATIONS AUTOUR DU DOCUMENTAIRE DE CREATION

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît nécessaire de définir les modalités du partenariat entre monsieur Stéphane RASTELLO et la Ville de Gex dans le cadre des animations autour du documentaire de création pour le cinéma municipal Le Patio,

CONSIDÉRANT le projet de convention qui lui a été soumis,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de gex et monsieur Stéphane RASTELLO, telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

13) CINÉMA MUNICIPAL : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GEX ET LA SOCIÉTÉ SAINT MAUR ENTREPRISE POUR LA MISE À DISPOSITION DU SITE « BENSHI »

+ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Madame Dominique COURT.

La société Saint Maur Entreprise (SME) édite le site web www.benshi.fr (nommé ci-après « Benshi »).

Benshi propose une base de données de plusieurs centaines de films à destination du jeune public, agrémentés d'informations, d'avis et d'illustrations.

La SME offre de la visibilité pour la salle partenaire et propose un espace dédié sur le site Benshi afin de :

- mettre en avant la programmation à destination du jeune public,
- communiquer les horaires de ses séances directement aux parents connectés sur le site,
- faire part d'une séance spéciale ou d'un événement,
- mettre également à disposition du matériel de communication.

La convention est conclue à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention entre la ville de Gex et la société SME, éditeur du site internet Benshi, afin de définir les modalités de ce partenariat.

DÉLIBÉRATION

CINEMA MUNICIPAL : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GEX ET LA SOCIÉTÉ SAINT MAUR ENTREPRISE POUR LA MISE A DISPOSITION DU SITE « BENSHI »

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît pertinent pour le cinéma municipal Le Patio d'être référencé sur le site internet Benshi dans le cadre de la programmation jeune public,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Gex pour le cinéma municipal Le Patio et la société Saint Maur Entreprise,

CONSIDÉRANT la convention de partenariat avec la société Saint Maur Entreprise,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de gex et la société Saint Maur Entreprise, telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

14) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE DE GEX

+ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Patrice DUNAND.

La sécurité des personnes et des biens est une priorité de la municipalité. Le renforcement des effectifs de la police municipale, son armement, le développement de ses missions de proximité et l'extension du dispositif de vidéo protection traduisent cette volonté constante.

Afin de compléter ces mesures de prévention et de sécurité, la Ville a l'opportunité de doter sa police municipale d'une brigade canine composée d'un maître-chien. En effet, en réponse au poste vacant qui était à pourvoir au sein de la police municipale, un agent brigadier-chef principal propriétaire d'un chien de travail a sollicité sa mutation.

La présence d'une brigade canine, principalement dissuasive, permet généralement de favoriser le dialogue plutôt qu'un affrontement verbal ou physique avec les fonctionnaires. Elle a vocation à intervenir dans les cas suivants :

- Lutte contre la délinquance de la voie publique
- Missions de soutien et d'assistance opérationnelle
- Service d'ordre.

La Commune n'étant pas dotée d'une structure permanente pour l'accueil de chiens de police, la mise à disposition du chien de travail doit faire l'objet d'une convention passée avec son propriétaire. Cette convention prévoit un certain nombre d'engagements réciproques et notamment une participation financière de la Commune aux différents frais exposés par l'agent au titre de son chien (alimentation, suivi médical, etc...).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention qui lui est soumise sur les modalités de mise à disposition du chien de travail qui sera affecté à la police municipale.

+ DÉLIBÉRATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE DE GEX

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT que pour compléter son dispositif de prévention et de sécurité, la Ville a l'opportunité de doter sa police municipale d'une brigade canine composée d'un maître-chien,

CONSIDERANT que la présence d'une brigade canine apporte des avantages en termes de lutte contre la délinquance de la voie publique, de missions de soutien et d'assistance opérationnelle et de service d'ordre,

CONSIDERANT que la police municipale n'est pas équipée d'une structure permanente pour l'accueil de chiens de police,

CONSIDERANT le projet de convention qui lui a été soumis de mise à disposition d'un chien de travail affecté au service de la police municipale de la ville de Gex,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, la convention relative aux modalités de la mise à disposition au profit de la commune de Gex, d'un chien de travail,
- **AUTORISE**, Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer la convention ci-annexée et tous documents s'y rapportant.

15) MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

✚ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Patrice DUNAND.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les emplois publics peuvent avoir un caractère permanent ou non, ce caractère étant déterminé selon le besoin auquel il a vocation à répondre. Les emplois ayant un caractère permanent ont vocation par principe à être pourvus par des fonctionnaires, c'est-à-dire des agents titulaires ou stagiaires recrutés par voie réglementaire.

Monsieur le maire expose la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pour les motifs suivants :

- Recalibrage d'un poste de gardien-brigadier en poste de brigadier-chef principal suite au recrutement d'un agent par voie de mutation.

Création de poste	Suppression de Poste	Indication de l'impact budgétaire annuel	Observations
1 ETP brigadier-chef principal	1 ETP gardien-brigadier	<u>Brigadier-chef principal</u> : de 29 469€ à 40 101€ <u>Gardien-brigadier</u> : de 27 792€ à 35 162€	Recalibrage d'un poste en fonction du grade d'un agent recruté par voie de mutation

Ces créations de poste s'inscrivent dans les prévisions budgétaires telles qu'elles figurent au BP 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver l'évolution du tableau des effectifs ci-dessus exposée ;
- d'autoriser M. le maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✚ DÉLIBÉRATION

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Création de poste	Suppression de Poste	Observations
1 ETP brigadier-chef principal	1 ETP gardien-brigadier	Recalibrage d'un poste en fonction du grade d'un agent recruté par voie de mutation

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

✚ NOTE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : Monsieur Georges DESAY.

Il est rappelé que le budget 2021 des subventions aux associations et autres personnes morales de droit privé, est resté identique à 2020 : il est crédité de 402.000€ en fonctionnement et 10.000€ en subventions exceptionnelles.

Les demandes de subventions 2021 ont été présentées le 9 mars 2021 aux membres de la commission Associations et Sports. L'étude des dossiers a tenu compte principalement des critères suivants : activité (impactée ou non par la crise sanitaire Covid), nombre d'adhérents Gexois, implication dans la vie associative, fonds propres, complétude du dossier et subventions allouées par les autres organismes.

Il est à noter que dans le contexte actuel, certaines associations ont augmenté leur demande alors que d'autres n'ont pas déposé de dossier.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les montants de subventions suivants :

Association	Subvention fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Commentaires
SPORT			
Ain Est Athlétisme	400 €		

Basket Pays de Gex	1 500 €		
Club Alpin de Gex	700 €		
Football Club Cessy Gex	6 000 €		
Gex Ski Club	5 000 €		
Gymnastique Volontaire de Gex	400 €		
Judo Club Segny	500 €		
La Gexoise	3 500 €		
Mercredis de Neige Pays de Gex	100 €		
Pays de Gex Natation	1 500 €		
Pétanque Gessienne	1 000 €		
Posture co / Pilates - marche nordique	500 €		
Tennis Club de Gex	3 000 €		
USPG Rugby	20 000 €		
SOUS-TOTAL SPORT	44 100 €	0 €	

ENTRAIDE ET SOCIAL			
Accueil Gessien	2 500 €		
Adil	350 €		
AFM Téléthon	800 €		
Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex	1 800 €		
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gex	3 800 €		
Amicale des Donneurs de sang de Gex et environs	400 €		
Banque Alimentaire	1 000 €		
Centre Socioculturel Les Libellules	115 000 €		
Centre Socioculturel Les Libellules (festival Tôt ou T'arts)	12 000 €		Sous réserve du maintien du festival
Club Devoir du Clos des Abeilles	300 €		
Comité des Œuvres Sociales de la ville de Gex	18 000 €		
Comité des Œuvres Sociales (chèques vacances)			
Croix Rouge Française	600 €		
Equipe entraide du Pays de Gex	300 €		

Jeunes Sapeurs-Pompiers du Nord-Est Gessien	600 €		
Les Restaurants du Cœur	2 000 €		
Protection Civile de l'Ain - Antenne de Gex	2 000 €		
Scouts d'Europe du Pays de Gex	300 €		
Vitrines de Gex	5 000 €		
SOUS-TOTAL ENTRAIDE ET SOCIAL	166 750 €	0 €	

SCOLAIRE			
Centre d'Information et d' Orientation Bellegarde	300 €		
Collège Jeanne d'Arc association sportive	1 200 €		
Collège Georges Charpak	5 000 €		
Collège Georges Charpak Association Sportive	1 200 €		
Collège Georges Charpak SEGPA	600 €		
Ecole Élémentaire Parozet	2 000 €		Attribuées uniquement si projets pédagogiques présentés
Ecole Élémentaire Perdtemps	2 000 €		
Ecole Élémentaire Vertes Campagnes	2 000 €		
Ecole Maternelle Parozet	2 000 €		
Ecole Maternelle Perdtemps	2 000 €		
Ecole Maternelle Vertes Campagnes	2 000 €		
Sou des Ecoles	5 000 €		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE	25 300 €	0 €	

CULTUREL			
Chœur Classique ou maîtrise du Pays de Gex	600 €		
Ecole de Musique de Gex	10 000 €		
Groupe Théâtral Gessien	460 €		
Le Verger Tiocan	300 €		
Les Chevaliers de l'Oiseau	2 500 €		Subvention exceptionnelle à demander si Fête de l'Oiseau

Maison des Jeunes et de la Culture	117 000 €		
Maison des Jeunes et de la Culture (Tremplin jeunes)	1 500 €		Sous réserve du tremplin Jeunes pour la Fête de la Musique
SOUS-TOTAL CULTUREL	132 360 €	0 €	

ANCIENS COMBATTANTS			
Amicale des Chasseurs Alpains	400 €		
Union Nationale des Parachutistes Ain Pays de Gex	300 €		
SOUS-TOTAL ANCIENS COMBATTANTS	700 €	0 €	

DIVERS			
Noctambus + TPG	16 000 €		Provision dans l'attente du calcul précis de la participation financière de Gex
Pays de Gex Promotion Animation	4 000 €	10 000 €	Provision pour événement éventuel
SOUS-TOTAL DIVERS	20 000 €	10 000 €	

TOTAL	389 210 €	10 000 €
TOTAL GLOBAL	399 210 €	

Tous les dossiers de demande de subvention étaient consultables auprès du service Culture, Événements et Associations.

Monsieur DUBOUT : « Nous voyons que les montants de subventions proposés sont globalement maintenus. Deux nouvelles associations apparaissent : Posture co / Pilates et les Scouts d'Europe du Pays de Gex. Pour la première j'ai pu retrouver des éléments de réponse, en revanche pour les Scouts d'Europe, ont-ils un siège social dans la commune ou participent-ils à des manifestations communales ? »

Monsieur DESAY : « Les Scouts d'Europe ont participé à diverses actions : forum des associations, ventes de calendriers sur le marché, ensachage dans un supermarché de la commune, vente de gâteaux faits maison... Un programme de leurs différentes activités était joint au dossier de subvention. Nous avons proposé une subvention de 300€ sur un montant demandé de 2500€.

Madame COURT : « nous avons aussi relevé un certain nombre de jeunes Gexoïses faisant partie des Scouts d'Europe, 18 de mémoire. »

Monsieur DESAY : « Je confirme, 18 jeunes de Gex sur 86 en tout. »

Monsieur le maire : « Est-ce que d'autres communes participent à leur fonctionnement ? »

Monsieur DESAY : « Nous n'avons pas cette information dans le dossier. »

Monsieur le maire : « Leur siège social n'étant pas à Gex a priori, je vous propose de suspendre le vote de cette subvention, dans l'attente de disposer d'informations plus complètes. »

DÉLIBÉRATION

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Le conseil municipal

VU la note de synthèse,

VU le rapport de la commission Associations et Sports qui s'est réunie le 9 mars 2021 à propos des demandes de subventions pour l'année 2021,

VU le budget primitif 2021 et notamment ses articles 6574 et 6745,

CONSIDÉRANT les demandes et les éléments produits par les associations,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'attribuer les subventions 2021 ci-dessous :

Association	Subvention fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Commentaires
SPORT			
Ain Est Athlétisme	400 €		
Basket Pays de Gex	1 500 €		
Club Alpin de Gex	700 €		
Football Club Cessy Gex	6 000 €		
Gex Ski Club	5 000 €		
Gymnastique Volontaire de Gex	400 €		
Judo Club Segny	500 €		
La Gexoïse	3 500 €		
Mercredis de Neige Pays de Gex	100 €		
Pays de Gex Natation	1 500 €		

Pétanque Gessienne	1 000 €		
Posture co / Pilates - marche nordique	500 €		
Tennis Club de Gex	3 000 €		
USPG Rugby	20 000 €		
SOUS-TOTAL SPORT	44 100 €	0 €	

ENTRAIDE ET SOCIAL			
Accueil Gessien	2 500 €		
Adil	350 €		
AFM Téléthon	800 €		
Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex	1 800 €		
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gex	3 800 €		
Amicale des Donneurs de sang de Gex et environs	400 €		
Banque Alimentaire	1 000 €		
Centre Socioculturel Les Libellules	115 000 €		
Centre Socioculturel Les Libellules (festival Tôt ou T'arts)	12 000 €		Sous réserve du maintien du festival
Club Devoir du Clos des Abeilles	300 €		
Comité des Œuvres Sociales de la ville de Gex	18 000 €		
Comité des Œuvres Sociales (chèques vacances)			
Croix Rouge Française	600 €		
Equipe entraide du Pays de Gex	300 €		
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Nord-Est Gessien	600 €		
Les Restaurants du Cœur	2 000 €		
Protection Civile de l'Ain - Antenne de Gex	2 000 €		
Scouts d'Europe du Pays de Gex	0 €		300€ suspendus dans l'attente d'informations complémentaires
Vitrines de Gex	5 000 €		

SOUS-TOTAL ENTRAIDE ET SOCIAL	166 450 €	0 €	
--------------------------------------	------------------	------------	--

SCOLAIRE			
Centre d'Information et d' Orientation Bellegarde	300 €		
Collège Jeanne d'Arc association sportive	1 200 €		
Collège Georges Charpak	5 000 €		
Collège Georges Charpak Association Sportive	1 200 €		
Collège Georges Charpak SEGPA	600 €		
Ecole Elémentaire Parozet	2 000 €		Attribuées sous réserve de présentation des projets pédagogiques
Ecole Elémentaire Perdtemps	2 000 €		
Ecole Elémentaire Vertes Campagnes	2 000 €		
Ecole Maternelle Parozet	2 000 €		
Ecole Maternelle Perdtemps	2 000 €		
Ecole Maternelle Vertes Campagnes	2 000 €		
Sou des Ecoles	5 000 €		
SOUS-TOTAL SCOLAIRE	25 300 €	0 €	

CULTUREL			
Chœur Classique ou maîtrise du Pays de Gex	600 €		
Ecole de Musique de Gex	10 000 €		
Groupe Théâtral Gessien	460 €		
Le Verger Tiocan	300 €		
Les Chevaliers de l'Oiseau	2 500 €		Subvention exceptionnelle à demander si Fête de l'Oiseau
Maison des Jeunes et de la Culture	117 000 €		
Maison des Jeunes et de la Culture (Tremplin jeunes)	1 500 €		Sous réserve du tremplin Jeunes pour la Fête de la Musique
SOUS-TOTAL CULTUREL	132 360 €	0 €	

ANCIENS COMBATTANTS			
----------------------------	--	--	--

Amicale des Chasseurs Alpains	400 €		
Union Nationale des Parachutistes Ain Pays de Gex	300 €		
SOUS-TOTAL ANCIENS COMBATTANTS	700 €	0 €	

DIVERS			
Noctabus + TPG	16 000 €		Provision dans l'attente du calcul précis de la participation financière de Gex
Pays de Gex Promotion Animation	4 000 €	10 000 €	Provision pour événement éventuel
SOUS-TOTAL DIVERS	20 000 €	10 000 €	

TOTAL	388 910 €	10 000 €
TOTAL GLOBAL	398 910 €	

- **DE DIRE** que les subventions proposées au vote pour les associations dont le dossier n'est pas complet ne seront versées qu'à réception de toutes les pièces et éléments manquants.

N'ont pas pris part au vote en raison de leur participation au conseil d'administration de certaines associations : Mesdames COURT (Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex), ZELLER-PLANTÉ (Amicale pour l'Animation du Centre Hospitalier du Pays de Gex et Accueil Gessien), CETTIER (Association sportive collège Jeanne d'Arc), LUZZI (Pays de Gex Promotion Animation), VUILLIOT (Vitrines de Gex), Messieurs IVANEZ (Chevaliers de l'Oiseau), DESAY (Chevaliers de l'Oiseau), MAZET (Protection civile de l'Ain), SIGAUD (Batterie-fanfare), VAN VAEREMBERG (Chevaliers de l'Oiseau), JUILLARD (Club devoirs).

II. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

1) COMMISSION ACTIONS EDUCATIVES ET SCOLAIRES DU 24 FEVRIER 2021

Monsieur Gérard IVANEZ présente le compte rendu de cette commission.

2) COMMISSION AMENAGEMENT, MOBILITES ET URBANISME DU 02 MARS 2021

Monsieur Loïc VAN VAEREMBERG présente le compte rendu de cette commission.

3) COMMISSION ASSOCIATIONS ET SPORTS DU 09 MARS 2021

Monsieur Georges DESAY présente le compte rendu de cette commission.

4) COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES ET JEUNESSE DU 16 MARS 2021

Madame Delphine COSSARD présente le compte rendu de cette commission.

5) COMMISSION ESPACES PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX DU 30 MARS 2021

Monsieur Christian PELLÉ présente le compte rendu de cette commission.

6) COMMISSION AMENAGEMENT, MOBILITES ET URBANISME DU 06 AVRIL 2021

Monsieur Loïc VAN VAEREMBERG présente le compte rendu de cette commission.

III. LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **2021_027_DEC** : signature avec les établissements G. LAVERRIERE du devis relatif à la réparation de la fraise à neige, pour un montant total de 5 032.08 € HT,
- **2021_028_DEC** : signature avec l'entreprise APTV du devis relatif à la plantation d'une haie bocagère sise rue de Pitegny, pour un montant total de 22 710.00 € HT,
- **2021_029_DEC** : signature avec l'entreprise APTV du devis relatif à la plantation d'une haie arbustive au musée des pompiers « La Remise 01 », pour un montant total de 9 808.00 € HT,
- **2021_030_DEC** : signature avec la société BRUNEAU du devis relatif à la fourniture d'équipement de bureau pour le centre technique municipal (CTM), pour un montant total de 6 127.50 € HT,
- **2021_031_DEC** : signature avec le groupement d'entreprises CHAMEXPRESS et ALSA BUSTOURS GEX de l'avenant n°1 au marché des services relatif à des prestations de transport régulier de voyageurs pour la desserte des équipements publics de et sur la commune de Gex durant la période 2020-2022, correspondant à des modifications d'itinéraires sur les lignes 1 et 5 entraînant un kilométrage supérieur au cahier des charges, pour un montant total de 6 589.00 € HT,
- **2021_032_DEC** : signature avec la société ATS STUDIOS de l'abonnement d'enregistrement de messages vocaux pour l'accueil téléphonique, pour un montant total de 1 432.87 € HT,
- **2021_033_DEC** : signature avec Madame Hélène TROPHARDY d'une convention de mise à disposition de la parcelle AD 88 pour le pâturage de ses chevaux et ânes sur la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022,

- **2021_034_DEC** : signature avec l'entreprise DEGROISSE ÉCO PAYSAGE du devis relatif à la mise en place d'un service d'éco-pâturage pour la saison 2021, pour un montant total de 4 500.00 € HT,
- **2021_035_DEC** : signature avec la RÉGIE DES EAUX GESSIENNES du devis relatif à la fourniture et aux branchements de 4 compteurs d'eau potable sis « Ferme CROCHAT » rue de Parozet, pour un montant total de 6 278.65 € HT,
- **2021_036_DEC** : signature avec la RÉGIE DES EAUX GESSIENNES du devis relatif à la fourniture et aux branchements de 4 compteurs d'eau potable sis « Bâtiment BENOIT-LISON » 10 rue de l'Oudar, pour un montant total de 4 699.55 € HT,
- **2021_037_DEC** : dépôt de déclaration préalable relative à la création d'une fresque sur la façade du musée de « La Remise 01 »,
- **2021_038_DEC** : dépôt de déclaration préalable relative aux travaux de création d'une fenêtre avec ouverture sur la façade d'un bâtiment de l'annexe mairie sis 94 rue des Terreaux,
- **2021_039_DEC** : signature avec l'entreprise VERDET du devis relatif à la fourniture et à la plantation d'arbres à tige au parking du bâtiment Benoît-Lison sis rue de l'Oudar à Gex, pour un montant total de 9 905.00 € HT,
- **2021_040_DEC** : signature avec la société DALKIA du devis relatif aux travaux de réparation de la chaufferie du Turet (vis sans fin), pour un montant total de 5 022.56 € HT,
- **2021_041_DEC** : dépôt de permis de construire pour la création de préaux au camping municipal de Gex,
- **2021_042_DEC** : signature avec la SARL BELLION-JOURAN Art, Design et Nature du devis relatif à l'aménagement et à la valorisation paysagère des fontaines des 4 Goulettes, Place de la Mairie et de l'Horloge, rue des Terreaux et rue des Usiniers, pour un montant total de 9 000.00 € HT,
- **2021_043_DEC** : signature avec l'entreprise SIGNAUX GIROD du devis relatif à la fourniture de panneaux de signalisation renforcée pour passages piétons, pour un montant total de 8 354.05 € HT,
- **2021_044_DEC** : signature avec l'entreprise ABIDALLAH M. Nino du devis relatif à la rénovation des sols des locaux modulaires de l'ancienne caserne, pour un montant total de 6 045.42 € HT,
- **2021_045_DEC** : signature avec la société BRICARD du devis relatif à la fourniture de cylindres PPMS pour les bâtiments des écoles publiques de la collectivité, pour un montant total de 4 329.14 € HT,
- **2021_046_DEC** : retrait de la décision 2021_025_DEC relatif à la tonte robotisée des terrains du complexe sportif de Chauvilly,
- **2021_047_DEC** : signature avec l'entreprise COSEEC du contrat relatif à la tonte robotisée des terrains du complexe sportif de Chauvilly, pour un montant total annuel de 24 000.00 € HT,
- **2021_048_DEC** : demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux d'habillage extérieur du centre associatif par l'entreprise GENTET Jacques, à hauteur de 50% du coût HT des travaux, soit 31 283.00 €,
- **2021_049_DEC** : demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux de remplacement des fenêtres, volets roulants et portes du groupe scolaire des Vertes Campagnes par l'entreprise DE SA SERRURERIE SARL, à hauteur de 50% du coût HT des travaux, soit 41 646.00 €,
- **2021_050_DEC** : signature avec l'entreprise DURELEC des offres relatives à la maintenance des transformateurs électriques du stade de Chauvilly, pour un montant total de 1 549.84€ HT, et de l'espace Perdtemps et du gymnase du Turet, pour un montant total de 3 359.95€ HT,
- **2021_051_DEC** : demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation des travaux de remplacement du système de chauffage des salles de

gymnastique et de danse du complexe sportif du Turet, à hauteur de 50% du coût prévisionnel maximum HT des travaux, soit 58 425.00 €,

- **2021_052_DEC** : signature avec l'entreprise EKSAE du devis relatif à la formation sur le module de base SIRH CARRUS, pour un montant total de 4 950.00 HT,
- **2021_053_DEC** : signature avec la société DECALOG du renouvellement du contrat de services d'applicatifs hébergés pour la bibliothèque municipale pour l'année 2021, pour un montant annuel de 1 744.94 € TTC,
- **2021_054_DEC** : signature avec la société CASSANI DUBOIS de l'offre relative l'acquisition d'une cuve d'arrosage et le remplacement bras d'arrosage pour un montant total de 29 300 € HT.

IV. QUESTIONS DIVERSES.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU :
LUNDI 03 MAI 2021 À 18 H 30

La séance est levée à 19 h 25.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND

